

1. Présentation générale

Ce service vous permet d'enregistrer tous les lieux dont vous êtes responsable et qui hébergent des chevaux de façon temporaire ou permanente. Cette obligation a été instaurée par le décret 2010-865 du 23 juillet 2010 et l'arrêté du 26 juillet 2010.

L'objectif est de pouvoir répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés pour pouvoir mettre en place les mesures sanitaires nécessaires en cas d'épidémie.

Attention : ce service n'a pas pour objet d'enregistrer tous les chevaux présents sur le site ni les mouvements (entrées, sorties, déplacements...). Il s'agit juste des adresses des lieux où des chevaux peuvent être présents : pas d'enregistrement de chevaux sur ces lieux, pas de saisie de mouvement (entrées sorties etc), tout cela devant être géré dans le registre d'élevage du lieu.

Ne doivent s'enregistrer comme détenteur que les personnes qui ont la garde d'un équidé sur un site dont ils sont responsables. Une personne qui met son cheval en pension dans un centre équestre n'a pas besoin de s'enregistrer comme détenteur. C'est le centre équestre qui est le détenteur du cheval. En effet, c'est lui qui accueille les chevaux et qui sera concerné par la mise en place des mesures sanitaires si une épidémie se déclençait.

Ne déclarez donc pas le lieu sur lequel est hébergé votre cheval, si ce n'est pas chez vous ! il est inutile de déclarer un lieu en indiquant « chez M. Dupont 12, rue de la rivière 19230 ARNAC POMPADOUR » ; c'est M. Dupont qui doit se déclarer et vous ne devez pas le faire à sa place !

1.1. Quelques exemples de personnes qui doivent s'enregistrer :

- les centres équestres,
- les personnes ayant un cheval chez eux,
- les entraîneurs de chevaux de course,
- les agriculteurs qui prennent un ou plusieurs chevaux en pension,
- le particulier qui a un poney pour ses enfants,
- l'éleveur qui a une jument,
- le gérant d'un gîte d'étape accueillant des randonneurs quelques semaines par an,
- le locataire d'un terrain où des chevaux sont mis au pré
- ...

1.2. Quelques exemples de personnes qui ne doivent pas s'enregistrer

- Les propriétaires dont les chevaux sont en pension en dehors de chez eux, même s'ils vont s'en occuper chaque jour
- Le propriétaire d'un lieu loué à quelqu'un qui accueille des équidés sur place (c'est le locataire qui doit se déclarer comme détenteur)

2. Conditions d'utilisation

L'accès à l'application d'enregistrement des détenteurs peut être trouvé à deux endroits du site www.haras-nationaux.fr:

- dans le pavé traçabilité – sanitaire – équarrissage de l'espace privé
- dans la rubrique particuliers (ou professionnels) / démarches SIRE / lieux de détention

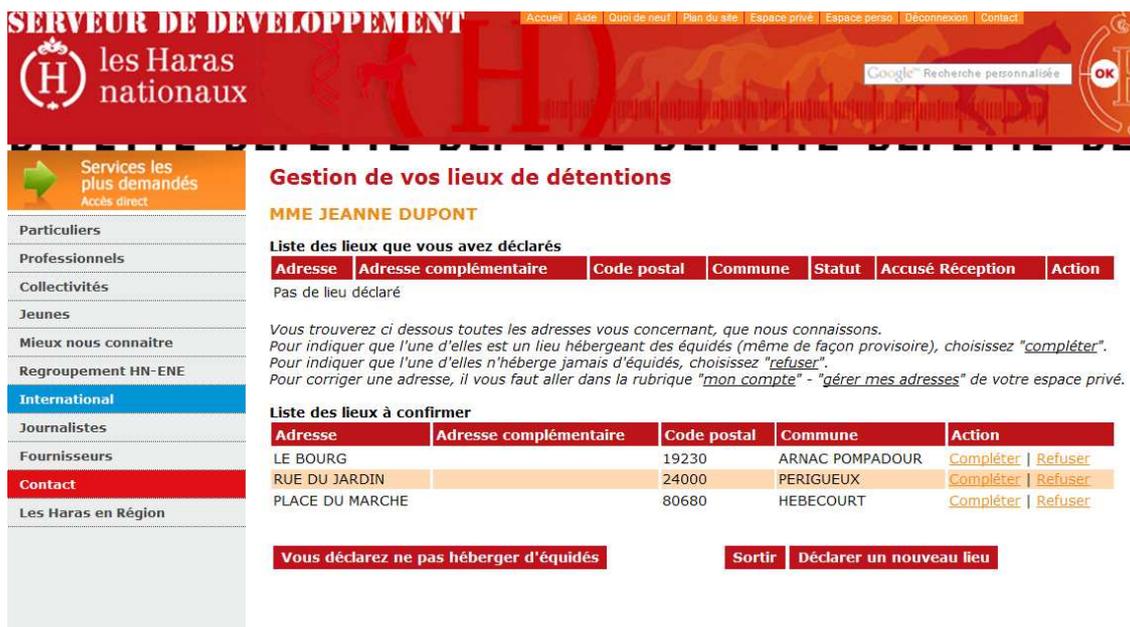
Dans les 2 cas, pour déclarer un lieu de détention, il vous faut avoir ouvert un compte aux droits élargis sur le www.haras-nationaux.fr. Ceci vous sera proposé avant de démarrer la démarche

3. Détail de l'aide

3.1. Page d'accueil

La page d'accueil « *gestion de vos lieux de détention* » vous présente 2 tableaux :

- ✓ le premier, intitulé « *liste des lieux que vous avez déclarés* » contiendra toutes les adresses pour lesquelles vous aurez fait une déclaration, que ce soit une ouverture, une fermeture ou le refus d'un lieu. **Lors de la première connexion ce tableau est vide** puisque vous n'avez encore fait aucune déclaration,
- ✓ le second tableau, intitulé « *liste des lieux à confirmer* » contient toutes les adresses que nous vous connaissons dans la base SIRE. Pour chacune d'elles, vous pourrez nous déclarer s'il s'agit d'un lieu susceptible d'accueillir des équidés ou non. Pour certaines de ces adresses, vous nous avez peut-être signalé antérieurement que vous n'y habitiez plus. Elles vous sont néanmoins proposées car pour certaines personnes, même si elles ne sont plus occupées et que du courrier n'y est plus envoyé, elles restent des lieux de détention d'équidés.



SERVEUR DE DEVELOPPEMENT | Accueil | Aide | Qui de nous? | Plan du site | Espace privé | Espace perso | Déconnexion | Contact


les Haras nationaux

Google Recherche personnalisée

Services les plus demandés
 Accès direct

- Particuliers
- Professionnels
- Collectivités
- Jeunes
- Mieux nous connaître
- Regroupement HN-ENE
- International**
- Journalistes
- Fournisseurs
- Contact
- Les Haras en Région

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé Réception	Action
Pas de lieu déclaré						

Vous trouverez ci dessous toutes les adresses vous concernant, que nous connaissons.
 Pour indiquer que l'une d'elles est un lieu hébergeant des équidés (même de façon provisoire), choisissez "compléter".
 Pour indiquer que l'une d'elles n'héberge jamais d'équidés, choisissez "refuser".
 Pour corriger une adresse, il vous faut aller dans la rubrique "mon compte" - "gérer mes adresses" de votre espace privé.

Liste des lieux à confirmer

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR	Compléter Refuser
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Compléter Refuser
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

[Vous déclarez ne pas héberger d'équidés](#)
[Sortir](#)
[Déclarer un nouveau lieu](#)

Vous avez aussi la possibilité, dès la première connexion, de nous signaler que vous n'êtes pas détenteur d'équidés, ce qui vous évite d'avoir à traiter toutes les adresses une par une. Dans ce cas cliquez sur le bouton « **vous déclarez ne pas héberger d'équidés** ». Une confirmation vous est demandée, puis, à la validation, toutes les adresses vous concernant passent au statut « refusé ».

3.1.1. Pour déclarer que l'une de vos adresses est un lieu de détention d'équidés

Dans le deuxième tableau, sur la ligne correspondant à cette adresse, dans la colonne « **action** », vous devez cliquer sur « **compléter** ».

Liste des lieux à confirmer				
Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR	Compléter Refuser
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Compléter Refuser
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

En effet, nous avons déjà quelques informations pour initialiser la déclaration (l'adresse notamment) et vous allez ajouter les informations nécessaires pour finaliser la déclaration comme lieu de détention.

Après avoir cliqué sur « **compléter** », vous arrivez sur une page comportant plusieurs champs de saisie.

Services les plus demandés
Accès direct

- Particuliers
- Professionnels
- Collectivités
- Jeunes
- Mieux nous connaître
- Regroupement HN-ENE
- International
- Journalistes
- Fournisseurs
- Contact
- Les Haras en Région

Modification d'un lieu de détention

MME JEANNE DUPONT

Adresse LE BOURG
 Adresse complémentaire
 Code postal 19230
 Commune ARNAC POMPADOUR

Type d'identifiant Aucun

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Pays de naissance FRANCE

Département de naissance -- Département --

Contact sur place : Pré-remplir avec vos coordonnées
(les informations ci-dessous doivent concerner une personne physique)

Civilité Informations complémentaires

Prénom

Nom

Téléphone

Portable

Fax

E-mail

Descriptif :

Surface (ha)

Nombre de chevaux

Activité -- Activité --

Retour Valider

1. L'**identité du détenteur** est affichée ; il s'agit de la personne titulaire du compte avec lequel vous vous êtes connecté(e) (*en principe, il s'agit donc de vous !*).
2. L'**adresse du lieu de détention** est également affichée puisque vous l'avez choisie à l'étape précédente. Vous ne pouvez pas la modifier ici. Si vous souhaitez y apporter des modifications, il faut le faire dans le module de gestion de votre compte, dans votre espace privé.
3. **identifiant** : selon que vous êtes un particulier ou une entreprise vous allez renseigner ce champ de façon différente

- a) si vous êtes un particulier et que vous avez déjà obtenu auprès du Ministère de l'Agriculture un NUMAGRIT (n° d'identification attribué pour toute demande d'activité particulière ou tout dossier de demande d'aide), vous choisissez le type d'identifiant NUMAGRIT dans la liste déroulante

Commune

Type d'identifiant

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Pays de naissance

et vous le saisissez

Commune

Type d'identifiant

- b) si vous êtes un particulier et que vous n'avez pas de NUMAGRIT, vous choisissez le type d'identifiant « aucun » dans la liste déroulante.

Commune

Type d'identifiant

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Pays de naissance

Département de naissance

Puis vous renseignez les informations

- i. date de naissance
- ii. pays de naissance
- iii. département de naissance

- c) si vous êtes une entreprise, vous choisissez le type d'identifiant « SIRET »

Type d'identifiant

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Pays de naissance

Département de naissance

et vous le saisissez

Type d'identifiant

4. **Contact sur place** : il s'agit de l'interlocuteur sur place que les services sanitaires vont pouvoir contacter en cas de besoin .

- a) Il s'agit souvent du responsable du lieu de détention ; dans ce cas, vous pouvez cocher la case « pré remplir avec les informations du détenteur » et les informations vont se remplir toutes seules et vous pouvez les compléter si besoin.

Contact sur place : Pré-remplir avec vos coordonnées
 (les informations ci-dessous doivent concerner une personne physique)

Civilitéé	<input type="text" value="MME"/>	Informations complémentaires
Prénom	<input type="text" value="JEANNE"/>	<input type="text" value="2EME MAISON APRES LE PONT"/>
Nom	<input type="text" value="DUPONT"/>	<input type="text" value="ABSENTE LE MATIN"/>
Téléphone	<input type="text" value="0555010203"/>	
Portable	<input type="text" value="0606010203"/>	
Fax	<input type="text" value="0555010203"/>	

Si vous décochez la case, vous pouvez saisir d'autres informations

Contact sur place : Pré-remplir avec vos coordonnées
(les informations ci-dessous doivent concerner une personne physique)

Civilité	M.	Informations complémentaires
Prénom	LUC	
Nom	DURANT	
Téléphone	0101020203	
Portable	0601010202	
Fax	0501020301	
E-mail	LUC.DURANT@LABOITE.FR	

b) Le pavé « informations complémentaires » vous permet d'indiquer par du texte libre des précisions concernant l'accès au lieu, des horaires d'ouverture ou toute autre précision que vous jugerez utile

5. La rubrique « **Descriptif** » comporte des informations facultatives qui vous sont demandées à des fins statistiques. Leur éventuelle utilisation sera dans tous les cas anonymée.

MME JEANNE DUPONT

Adresse LE BOURG
Adresse complémentaire
Code postal 19230
Commune ARNAC POMPADOUR

Type d'identifiant NUMAGRIT

Contact sur place : Pré-remplir avec vos coordonnées
(les informations ci-dessous doivent concerner une personne physique)

Civilité	M.	Informations complémentaires
Prénom	LUC	
Nom	DURANT	
Téléphone	0101020203	
Portable	0601010202	
Fax	0501020301	
E-mail	LUC.DURANT@LABOITE.FR	

Descriptif :

Surface (ha)	<input type="text" value="14"/>
Nombre de chevaux	<input type="text" value="10"/>
Activité	<input type="text" value="-- Activité --"/> -- Activité -- Elevage Enseignement Entraînement (courses) Pension / commerce Aucune Autre

Une fois que vous avez terminé la saisie, vous validez et vous revenez alors sur la page d'accueil. Le lieu que vous avez déclaré est apparu dans le tableau du haut

SERVEUR DE DEVELOPPEMENT Accueil Aide Qui de nous Plan du site Espace privé Espace perso Déconnexion Contact

 les Haras nationaux Google Recherche personnalisée

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé réception	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR		Attestation	Fermer

*Vous trouverez ci dessous toutes les adresses vous concernant, que nous connaissons.
Pour indiquer que l'une d'elles est un lieu hébergeant des équidés (même de façon provisoire), choisissez "compléter".
Pour indiquer que l'une d'elles n'héberge jamais d'équidés, choisissez "refuser".
Pour corriger une adresse, il vous faut aller dans la rubrique "mon compte" - "gérer mes adresses" de votre espace privé.*

Liste des lieux à confirmer

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Compléter Refuser
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

[Sortir](#) [Déclarer un nouveau lieu](#)

Un accusé réception vous est délivré. Il vous est accessible au moyen d'un lien intitulé « attestation » dans la colonne « accusé réception » du tableau.

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé Réception	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR		Attestation	Fermer

A l'issue de la déclaration, un identifiant unique vous est attribué et il vous permettra de justifier de la réalisation de votre démarche. Cet identifiant est spécifique de chaque lieu de détention. Il est généré à partir des données individuelles de chaque déclaration ; si un SIRET ou un NUMAGRIT est enregistré, ce sera ce n° qui sera utilisé. Dans le cas contraire, un n° est généré par le SIRE ; il tient compte notamment du code postal du lieu. Vous le trouverez sur l'accusé réception

 les Haras nationaux <small>Institut français du cheval et de l'équitation</small>	MME JEANNE DUPONT LE BOURG 19230 ARNAC POMPADOUR
ATTESTATION D'ENREGISTREMENT D'UN LIEU DE STATIONNEMENT D'EQUIDES	
MME JEANNE DUPONT, détenteur d'équidés, A déclaré le 06/08/2010 (date de réception des informations compétentes) auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation être responsable d'un lieu sur lequel des équidés sont susceptibles d'être présents de façon temporaire ou permanente et situé à l'adresse suivante :	
Adresse du lieu de stationnement : MME JEANNE DUPONT PLACE DE LA MAIRIE 59219 ETROEUNGT	
Information concernant le contact sur place : MME JEANNE DUPONT Téléphone fixe : 0555010203 Téléphone mobile : 0606010203 Courriel : RECETTE@HARAS-NATIONAUX.FR Fax : 0555010203	
L'identifiant attribué à ce lieu est le suivant : 5921912127564(SIRE) Ce numéro est l'identifiant unique de ce lieu de détention. Origine de l'information : Internet.	
Pompadour, le 06/08/2010 , attestation établie pour servir et valoir ce que de droit Document à conserver et à présenter aux services vétérinaires en cas de contrôle.	
Vous avez la possibilité de faire vous même les mises à jour concernant ce lieu et de disposer d'informations personnalisées sur vos chevaux en allant sur 1. www.haras-nationaux.fr/portal 2. Créez un compte (choix d'un identifiant / mot de passe) 3. Identifiez vous pour la première fois 4. Complétez votre habilitation Vous aurez alors accès à votre espace privé et aux différentes démarches en ligne proposées par l'IFCE.	
Vous pouvez nous informer de la fermeture du lieu référencé ci dessus, soit par Internet (www.haras-nationaux.fr), soit en nous renvoyant ce document en indiquant ci dessous la date à partir de laquelle vous ne serez plus responsable de ce lieu et/ou il n'y aura plus de chevaux définitivement. Dans ce cas, n'oubliez pas de conserver une copie de ce document avant de l'envoyer. Date de fermeture :	
SIRE PRODUCTION – Enregistrement des détenteurs Route de Troche - BP3 – 19231 - Arnac Pompadour Cedex tél. 08 11 90 21 31 (prix d'un appel local) - fax. 05 55 97 10 40 info@haras-nationaux.fr - www.haras-nationaux.fr	

3.1.2. Pour déclarer un lieu à une autre adresse que celles qui vous sont proposées

Si vous souhaitez déclarer un lieu mais que vous n'en trouvez pas l'adresse dans la liste que nous vous proposons, il vous faut utiliser le bouton « **déclarer un nouveau lieu** », en dessous des tableaux.

[Accueil](#) | [Aide](#) | [Qui de nous](#) | [Plan du site](#) | [Espace privé](#) | [Espace perso](#) | [Déconnexion](#) | [Contact](#)


les Haras nationaux

Services les plus demandés
Accès direct

- Particuliers
- Professionnels
- Collectivités
- Jeunes
- Mieux nous connaître
- Regroupement HN-ENE
- International**
- Journalistes
- Fournisseurs
- Contact**
- Les Haras en Région

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé Réception	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR	En attente		Fermer

Vous trouverez ci dessous toutes les adresses vous concernant, que nous connaissons. Pour indiquer que l'une d'elles est un lieu hébergeant des équidés (même de façon provisoire), choisissez "compléter". Pour indiquer que l'une d'elles n'héberge jamais d'équidés, choisissez "refuser". Pour corriger une adresse, il vous faut aller dans la rubrique "mon compte" - "gérer mes adresses" de votre espace privé.

Liste des lieux à confirmer

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Compléter Refuser
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

So tir
Déclarer un nouveau lieu

Celui ci vous amène sur une page de saisie comportant uniquement l'identité du détenteur (à savoir vous même !). Tous les autres champs sont vides et il vous faut les remplir.

[Accueil](#) | [Aide](#) | [Qui de nous](#) | [Plan du site](#) | [Espace privé](#) | [Espace perso](#) | [Déconnexion](#) | [Contact](#)


les Haras nationaux

Services les plus demandés
Accès direct

- Particuliers
- Professionnels
- Collectivités
- Jeunes
- Mieux nous connaître
- Regroupement HN-ENE
- International**
- Journalistes
- Fournisseurs
- Contact**
- Les Haras en Région

Déclaration d'un lieu de détention

MME JEANNE DUPONT

Adresse

Adresse complémentaire

Code postal

Commune

Type d'identifiant

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Pays de naissance

Departement de naissance

Contact sur place : Pré-remplir avec vos coordonnées
(les informations ci-dessous doivent concerner une personne physique)

Civilité Informations complémentaires

Prénom

Nom

Téléphone

Portable

Fax

E-mail

Descriptif :

Surface (ha)

Nombre de chevaux

Activité

Retour
Valider

La case à cocher « pré remplir avec vos coordonnées », située au niveau du contact sur place, vous permettra de récupérer quelques informations vous concernant, si vous souhaitez les utiliser.

3.1.3. Pour déclarer que l'une de vos adresses n'est pas un lieu de détention dont vous êtes responsable

Soit cette adresse ne vous concerne plus soit il n'y a jamais de chevaux à cette adresse : dans ce cas, vous cliquez sur le mot « refuser » du tableau de vos adresses. Une confirmation vous est demandée et vous validez.

Le lieu apparaîtra ensuite dans le tableau du haut avec un statut « refusé ».

Cette fonctionnalité n'est pas encore vraiment opérationnelle mais devrait l'être bientôt.

3.2. Questions diverses

3.2.1. Quelles informations peuvent être mises à jour concernant un lieu enregistré ?

Il est possible de mettre à jour uniquement

- ✓ Les informations concernant le contact sur place
- ✓ Le descriptif

Cette mise à jour s'effectue en cliquant sur l'adresse (qui s'affiche en orange) d'un lieu déjà déclaré.

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé Réception	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR		Attestation	Fermer
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Fermé	Attestation	
PLACE DE LA MAIRIE		59219	ETROEUNGT		Attestation	Fermer

Vous trouverez ci dessous toutes les adresses vous concernant, que nous connaissons.

Pour indiquer que l'une d'elles est un lieu hébergeant des équidés (même de façon provisoire), choisissez "compléter".

Pour indiquer que l'une d'elles n'héberge jamais d'équidés, choisissez "refuser".

Pour corriger une adresse, il vous faut aller dans la rubrique "mon compte" - "gérer mes adresses" de votre espace privé.

Liste des lieux à confirmer

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

[Sortir](#)
[Déclarer un nouveau lieu](#)

En revanche les informations concernant

- ✓ le détenteur,
- ✓ l'une adresse du lieu

ne peuvent pas être modifiées.

Quand l'une de ces deux informations change, l'enregistrement doit être fermé . Un autre enregistrement sera fait avec les nouvelles informations, par le détenteur concerné.

3.2.2. Quand faut-il fermer un lieu ?

Vous ne devez fermer un lieu que lorsque vous déménagez ou que vous pensez que plus jamais aucun cheval ne reviendra sur ce lieu tant que vous en serez responsable. Si vous vendez le lieu et que le propriétaire suivant y ramène des chevaux, il fera une nouvelle déclaration à son nom, mais vous ne devez pas considérer que vous avez fait la

démarche et que la déclaration vaudra pour le suivant. Vous fermez le lieu à votre départ et le suivant en ouvre un autre pour lui même.

Cette fermeture s'effectue en cliquant sur le mot « fermer » de la colonne « actions » du tableau des lieux déjà déclarés

Gestion de vos lieux de détentions

MME JEANNE DUPONT

Liste des lieux que vous avez déclarés

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Statut	Accusé Réception	Action
LE BOURG		19230	ARNAC POMPADOUR		Attestation	Fermer
RUE DU JARDIN		24000	PERIGUEUX	Fermé	Attestation	
PLACE DE LA MAIRIE		59219	ETROEUNGT		Attestation	Fermer

Vous trouverez ci dessous toutes les adresses vous concernant, que nous connaissons.

Pour indiquer que l'une d'elles est un lieu hébergeant des équidés (même de façon provisoire), choisissez "[compléter](#)".

Pour indiquer que l'une d'elles n'héberge jamais d'équidés, choisissez "[refuser](#)".

Pour corriger une adresse, il vous faut aller dans la rubrique "[mon compte](#)" - "[gérer mes adresses](#)" de votre espace privé.

Liste des lieux à confirmer

Adresse	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Action
PLACE DU MARCHÉ		80680	HEBECOURT	Compléter Refuser

[Sortir](#) [Déclarer un nouveau lieu](#)

3.2.3. Quelle différence entre un lieu « fermé » et un lieu « refusé » ?

Un lieu refusé correspond à l'une de vos adresses pour laquelle vous avez indiqué dès le départ qu'elle n'accueillait pas de chevaux

Un lieu fermé est un lieu qui a déjà accueilli des équidés mais qui n'en accueille définitivement plus.

3.3. Informations complémentaires

- ✓ Si vous vous êtes trompé et que vous avez fermé ou refusé un lieu à tort, veuillez prendre contact avec le SIRE qui remettra les choses dans l'ordre.
- ✓ Ne pas saisir plus de 5 caractères dans le champ civilité du contact sur place, sinon, le système vous signalera une erreur à la validation. Ceci sera corrigé rapidement.
- ✓ Il n'est pas possible actuellement de refuser certaines adresses comme lieu de détention. Ceci sera corrigé rapidement.